

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi n° 2011-13 du 25 août 2011

Portant autorisation de ratification des Statuts de l'Association des Organisations Africaines de Promotion Commerciale, signés à Addis-Abeba (ETHIOPIE), le 18 janvier 1974.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 18 août 2011,

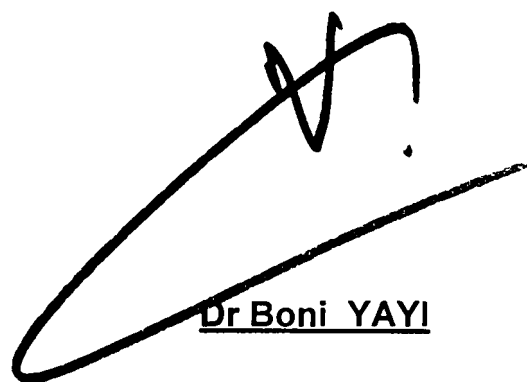
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article 1 : Est autorisée la ratification par le Président de la République des Statuts de l'Association des Organisations Africaines de Promotion Commerciale, signés à Addis-Abeba (ETHIOPIE), le 18 janvier 1974.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

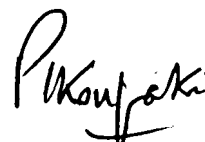
Fait à Cotonou, le 25 août 2011,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

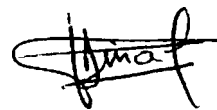


Le Ministre des Affaires Etrangères, de
L'Intégration Africaine, de la Francophonie,
Et des Béninois de l'Extérieur,



Nassirou BAKO ARIFARI

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce, des Petites et
Moyennes Entreprises



Madina SEPHOU

Ampliations: PR 6 AN 85 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CAGEPPPOOS 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 22 SGG 4
OGBM-OCF-DGTCP-OGIO-OGOOI 5 BN-OAN-OLC 3 GCOMB-OGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FAOESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 JO 1.

